

À la lumière des chiffres astronomiques faisant état du niveau de consommation et des problèmes de surendettement qui en découlent, nous mettons généralement l'accent sur les dangers d'une telle situation collective. Pourtant, les participantes à l'enquête Jeunes femmes et argent, ne s'en préoccupent pas outre mesure. Elles semblent plutôt vivre au jour le jour...

Jeunes femmes et argent

Une histoire paradoxale

Résumé

Centre d'intervention budgétaire et
sociale de la Mauricie

Mise en contexte

Après avoir rencontré quarante-cinq jeunes femmes pour les interroger sur leur vision de l'argent dans la vie de couple, nous étions septiques. Que ressortait-il de cette démarche ? Les discussions dans chacun des groupes, ainsi que les rencontres individuelles, ont permis un bon nombre d'observations captivantes mais, elles ont également apporté leur lot d'intrigues.

1) Les jeunes femmes n'ayant jamais vécu en couple

Les deux premiers groupes réunissaient des étudiantes du Cégep et du Centre d'éducation aux adultes (CEA). Ces jeunes femmes, âgées entre 17 et 21 ans, semblaient venir de nulle part, des électrons libres. Elles ne s'étaient jamais vraiment interrogées sur les sujets que nous leur soumettions. Elles n'avaient presque aucune connaissance du cadre juridique régissant la vie de couple, pas davantage qu'elles n'avaient de modèles parentaux susceptibles de les guider dans l'organisation de leurs finances personnelles. Pourtant, plusieurs affirmaient que leurs parents s'entendaient bien, que la relation était relativement harmonieuse, entre eux, sur ce plan. Aucune ne pouvait dire, cependant, comment ils étaient organisés concrètement.

Quant à leur vision concernant le rapport qu'elles allaient entretenir avec leurs futurs conjoints à propos de l'argent, tout en affirmant qu'il est relativement facile d'en parler, elles sont quand même conscientes que le sujet peut représenter une source de conflit. Voilà pourquoi elles privilégient l'égalité devant les dépenses du couple, même si les revenus sont différents : « s'il gagne plus, il a droit à plus ». Nous appellerons le mode d'organisation qui découle de ce principe d'égalité : le « 50/50 ». Nous cherchions à savoir, au fond, comment elles concevaient leur autonomie et ce qu'elles entendaient faire pour la préserver. Nos interrogations cherchaient à objectiver le problème... de leur côté, elles l'idéalisaient. Les questions d'argent, pour elles, doivent se discuter sereinement entre personnes qui s'aiment, se respectent et se font confiance. Tout est dit !

Le tableau se fissure un peu lorsque nous les mettons devant leur éventuel congé de maternité qui engendrera une baisse de revenu. Bien sûr, le conjoint devra en assumer un peu plus, cet enfant, il est aux deux, disent-elles. C'est alors que l'idée d'assumer les dépenses proportionnellement au revenu de chacun, le « prorata », fait son chemin.

2) Les jeunes femmes en couple sans enfant

Nous trouverons sensiblement le même discours auprès de ces deux nouveaux groupes, composés également d'étudiantes du Cégep et du CEA mais légèrement plus âgées, entre 18 et 29 ans. Par contre, la discussion évoluera bien autrement. Au départ, le 50/50 est privilégié, en principe. Cependant, contrairement à la première cohorte où on affirmait que *celui qui gagne plus a droit à plus*, ici, celui qui *gagne plus... paie plus*. Donc, en pratique, c'est le prorata qui sera le modèle privilégié dans leur condition actuelle d'étudiantes pauvres. Mais, encore là, plus la discussion évolue, plus on se rend compte que plusieurs des participantes mettent tout en commun avec leur conjoint : « le pot commun ». Ce déséquilibre face aux dépenses les gêne considérablement. Certaines ont même suggéré d'assumer davantage de tâches ménagères pour combler leur manque à gagner... avec l'accord de leur conjoint.

Pour la majorité, les discussions d'argent peuvent s'avérer assez « tue l'amour ». Pour certaines, même, on doit en parler le moins souvent possible : « ça fait des chicanes », affirment-elles. Peut-être cela explique-t-il que la plupart privilégie le *pot commun* comme mode d'organisation idéal lorsque surviendra la première naissance. Dans ces deux groupes, on retrouve le même paradoxe concernant les modèles parentaux qui demeurent apparemment harmonieux mais totalement insaisissables. Puis, leur niveau de connaissances légales se limite aux droits des couples mariés civilement ou religieusement. Cela aussi est paradoxal puisque leur statut de conjoint de fait ne comporte aucun droit alors qu'elles s'imaginent en avoir, lors de la venue d'un enfant, notamment.

3) Les jeunes femmes en couple avec enfants

Nous n'avons eu besoin que d'une seule rencontre qui regroupait le nombre de participantes que nous avons fixé au départ. Âgées de 24 à 37 ans, plusieurs bénéficiaient du Régime québécois d'assurance parentale. Nous trouvons une certaine quiétude dans ce groupe par rapport aux questions d'argent. Il est vrai qu'il s'agit de jeunes mères qui semblent en plein contrôle de leur situation, du moins, dans leur majorité.

Encore une fois, certaines réponses auront de quoi nous étonner. Ainsi, par exemple, une seule participante sur quatorze fait son budget. Elles ont organisé leur fonctionnement et le

remettront en question s'il y a des changements majeurs. Là aussi on préfère ne pas en parler. D'ailleurs, dans ce groupe, la majorité fonctionne selon le *pot commun*. Elles ont commencé pour la plupart, avec le 50/50 ou le *prorata*, mais la mise ne commun des revenus et des dépenses semblent plus facile à gérer.

4) Les rencontres individuelles

Cette partie de notre enquête visait à nous donner un point de vue très concret en poussant nos interrogations jusque dans le détail budgétaire. Avec cinq jeunes mères, âgées de 26 à 34 ans, vivant avec des conjoints du même âge qu'elles, nous avons examiné leur organisation financière et discuté de leur relation de couple concernant les questions d'argent. Quatre de ces couples étaient propriétaires. Curieusement, ce sont les deux couples, se situant aux extrêmes de l'échelle des revenus de l'échantillon, qui nous ont semblé les plus harmonieux. Les trois autres couples présentaient des problèmes de différentes natures.

On voit, effectivement, que le mode d'organisation le plus courant demeure, sous des formes plus ou moins définies, le *pot commun*. Déjà, chez le premier couple, on peut mesurer la subjectivité de la tâche budgétaire. En effet, cette participante montre une certaine insatisfaction face à la situation financière, affirmant même vivre un endettement progressif. Ce qui ne se vérifie pas lorsque nous dressons le budget avec elle. Dans ce couple les discussions portant sur l'argent peuvent devenir conflictuelles. Elle se dit beaucoup plus soucieuse que son conjoint sur ces questions et elle se désole des dépenses spontanées que celui-ci effectue occasionnellement. Surtout que leur fonctionnement sur carte de crédit les oblige à faire le point tous les mois, lors de la réception du relevé mensuel ; chacun étant sensé payer également les dépenses ainsi effectuées, sans que tout soit *tranché au couteau*.

Le deuxième couple et le quatrième, ceux aux extrémités de l'échelle de revenus, n'ont pas d'histoire. Dans les deux cas la relation est harmonieuse, les finances se portent bien et les conjoints respectifs suivent les règles établies en commun.

Notre troisième interlocutrice explique que le couple a fait faillite dernièrement et, depuis, elle a organisé les choses de manière à ce que tout fonctionne automatiquement. Elle se dit satisfaite de ce fonctionnement même si, en dressant le budget avec elle, nous nous apercevons que les retards s'accumulent sur les comptes courants. Elle déteste faire le budget et cela demeure conflictuel avec son conjoint puisqu'il tient absolument à lui attribuer cette tâche.

Avec la dernière interlocutrice nous avons rencontré l'un des stéréotypes le plus répandu qu'on puisse trouver dans notre travail en consultation budgétaire : *la femme victime, l'homme coupable*. Dans ce couple, les questions d'argent sont très conflictuelles, mais, dans l'esprit de notre participante, c'est le conjoint qui a une mauvaise attitude, particulièrement dans l'utilisation de sa carte de crédit. Tout se passe comme si elle essayait d'équilibrer un budget que le conjoint, sans cesse, par son *attitude irresponsable*, fini par saboter. Bien sûr, la réalité est certainement plus nuancée.

Éléments d'analyse

Au-delà des cas particuliers que nous avons relatés, une constante se dégage de presque tous les témoignages entendus : les questions d'argent, si elles peuvent représenter une source de conflits, ne sont pas suffisamment importantes pour qu'elles fassent l'objet d'une planification régulière et constante. Sauf exception, on vit au jour le jour. Bien sûr, une telle insouciance pourrait paraître sympathique si, en même temps, on refusait d'adhérer aux modèles proposés par une société de consommation en mal d'endetter toute la population au maximum de ses possibilités financières. Mais ce n'est pas le cas.

Si les modèles parentaux demeurent évanescents en ce qui concerne la tenue d'un budget, ils semblent extrêmement prégnants lorsqu'il s'agit de s'engager dans une vie de couple. Il paraît évident, pour presque toutes nos interlocutrices, que la venue d'un enfant implique l'achat d'une propriété, avec toutes les dépenses inhérentes. Ce modèle, maintenant traditionnel, est tenace malgré qu'il soit extrêmement coûteux.

Pourtant les questions à résoudre sont nombreuses. Lorsque nous avons abordé avec nos interlocutrices la question de la disparité de revenus, nous avons assisté à une gymnastique

intellectuelle où les principes devaient s'ajuster à la vie. En effet, si le partage égal des dépenses apparaît la meilleure manière de préserver son autonomie, son indépendance, il n'en demeure pas moins que, la plupart du temps, dans la réalité, il s'agit d'un modèle inapplicable. D'ailleurs, on peut supposer que, même dans une situation où les revenus seraient équivalents, il y aurait encore certains problèmes liés aux dépenses personnelles et aux priorités individuelles. Il est troublant de constater que l'égalité, le 50/50, constitue la manière la plus arbitraire et injuste d'organiser le budget familial.

La formule du prorata n'est guère mieux et elle oblige à des calculs incessants. Ce modèle, théoriquement idéal, comporte de nombreux inconvénients. Ainsi, le conjoint qui gagne davantage, malgré toute sa bonne volonté, finira éventuellement par trouver ce fonctionnement injuste, alors que son compagnon ou sa compagne risque d'entretenir un sentiment d'infériorité. Comme le 50/50, le prorata est tributaire de choix individuels qui peuvent entrer en contradiction avec l'intérêt commun. En effet, généralement, on calcule la part de chacun sur la base des revenus nets, après impôts. Or, il arrive souvent qu'une personne décide de faire soustraire de son salaire brut certaines sommes pour les investir dans un REER, par exemple. De même, les employés de l'État payent souvent leurs assurances, déduites directement sur la paye. On pourrait multiplier les exemples illustrant la possibilité, pour un conjoint pingre, égoïste, mal intentionné ou simplement mal organisé, de fausser le principe d'équité à sa base.

Tout cela nous conduit au *pot commun*. La plus mauvaise formule, sur le plan du principe d'autonomie, érigée en système presque incontournable à mesure que les obligations familiales se dessinent. Cette *communauté de biens* se révélant la manière la plus répandue d'organiser les finances familiales tant dans notre étude que dans celles effectuées en Suisse et en Suède.

Voilà qui pose une question, peu traitée dans le rapport, qui concerne les modes de contrôle apparaissant distincts selon qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme. Nous avons déjà constaté, dans le cadre de notre recherche : *Le surendettement, fracture individuelle et sociale* (2006), que les femmes, face aux difficultés financières, semblaient plus en contrôle que les hommes ; ces derniers ayant davantage tendance à s'effondrer devant ce type de problèmes.

Bien sûr, il tombe sous le sens que les responsabilités familiales, notamment celle du budget, qui incombaient aux femmes dans les sociétés industrielles des XIX^e et XX^e siècles, induisent une certaine forme de comportement permettant de canaliser et de négocier les besoins des uns et des autres dans la famille. Nous ne pouvons pas ignorer une telle réalité si nous voulons comprendre les attitudes différenciées des femmes.

Malgré tous les discours égalitaristes, tenus d'un bout à l'autre de la chaîne politique, sociale et médiatique, les stéréotypes ont la vie dure. D'ailleurs, au-delà de ce qui peut apparaître comme des réflexes conditionnés par un passé trouble et inégalitaire, ne faut-il pas plutôt y voir des différences de genre, qui sont dans la nature des choses et avec lesquelles il faut composer ?

Bertrand Rainville
Virginie Rainville
CIBES de la Mauricie
Février 2013.